Le Président-directeur général

António Guterres
Secretary-General
United Nations
New York, NY 10017
USA

Guyancourt, le 18 septembre 2018

Objet : Renouvellement de l'engagement d'Egis aux 10 principes du Pacte Mondial

Monsieur le Secrétaire général,

En 2017, le Groupe a revisité sa politique développement durable au prisme des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) de façon à mobiliser son énergie sur les enjeux pour lesquels il a le plus fort levier d'action. Par ailleurs, Egis a poursuivi une politique volontariste d'innovation au service de la transition énergétique et écologique, sujet au cœur de son projet d'entreprise « Imagine ». A titre d'exemple, nous avons lancé fin 2017 Cycle Up, une Start Up fondée avec le groupe Icade (groupe immobilier français) qui propose une place de marché numérique pour le ré-emploi des matériaux de construction. Une initiative au cœur de l'économie circulaire et une belle aventure entrepreneuriale.
Pour la période 2018-2020, le groupe se donne de nouvelles orientations qui s'articulent autour de trois grands engagements :

1. **Agir pour les territoires de demain,**
2. **Agir pour une croissance vertueuse, rentable et durable,**
3. **Agir pour le bien-être et le développement des collaborateurs.**

Des engagements eux-mêmes déclinés en 11 objectifs qui vont du développement de nouvelles offres à forte plus-value développement durable jusqu'à l'épanouissement de nos collaborateurs. Parmi ces objectifs, notre contribution à la trajectoire 2°C définie dans le cadre de l'Accord de Paris est un élément clé, que ce soit dans nos projets ou dans notre fonctionnement interne. Dans chacun de nos métiers, nous avons la volonté d'être porteur de propositions concrètes pour relever le défi climatique et c'est la raison pour laquelle nous ambitionnons de développer progressivement une offre d'ingénierie et exploitation bas carbone.

En tant que Président-directeur général, je renouvelle par cette lettre mon engagement dans la démarche du pacte Mondial de l'ONU, vecteur de progrès pour l'ensemble de nos métiers.

Nous convenons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la publication annuelle d'une communication sur le progrès (COP), exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial. Pour ce faire, nous vous invitons à parcourir **notre site de reporting RSE** (www.rse-egis.fr bilingue français - anglais) intégrant notre communication sur nos progrès. Au travers de ce site, vous constaterez que les progrès accomplis traduisent notre volonté d'être un groupe engagé dans le développement durable, aussi bien sur le territoire français qu'à l'international.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de ma haute considération.

N. Jachiet

Nicolas Jachiet